BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

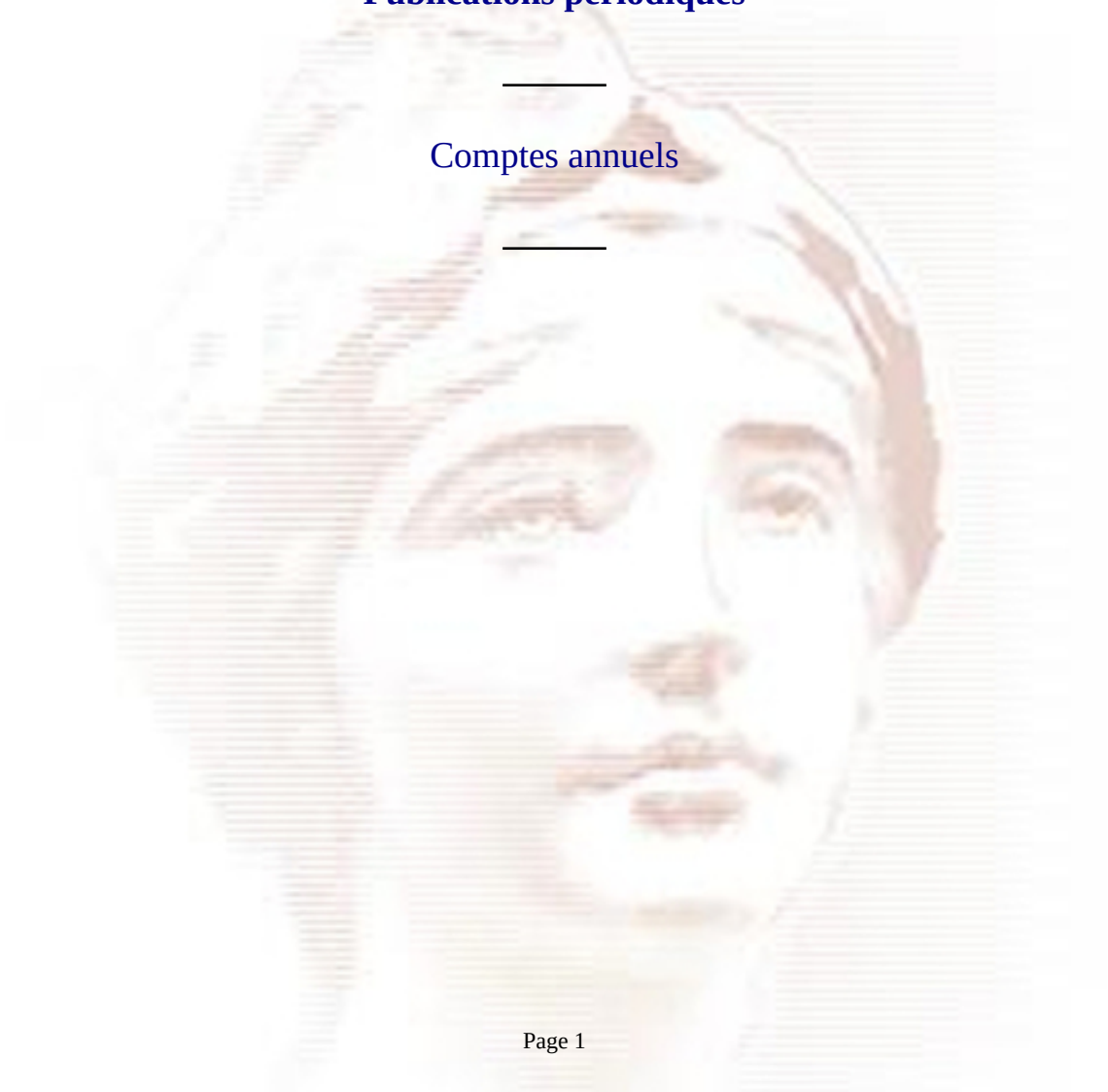
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



Banque des Caraïbes

Société Anonyme au Capital de 147.000.000 Euros
Ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 R.C.S. Paris
ayant son siège social : 103 rue de Grenelle, 75007 Paris

Comptes annuels au 31décembre 2022 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2023

I. — Bilan et hors bilan

Bilan Actif (en K€)	**2021**	**2022**
Caisse, Banques centrales	18 515	31 374
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit *(Note 2)*	55 188	139 126
Opérations avec la clientèle *(Note 3 et Note 4)*	335 835	348 113
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	474	573
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat *(Note 5)*	54 958	56 582
Location simple		
Immobilisations incorporelles (*Note 6)*	5 555	19 691
Immobilisations corporelles *(Note 6)*	2 360	1 521
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs *(Note 7)*	1 379	6 243
Comptes de régularisation *(Note 7)*	4 773	4 652
Total de l'actif	**481 335**	**610 175**

Bilan Passif (en K€)	**2021**	**2022**
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit *(Note 8)*	155 105	237 298
Opérations avec la clientèle *(Note 9)*	253 735	251 343
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs *(Note 10)*	5 526	205
Comptes de régularisation *(Note 10)*	14 086	24 284
Provisions *(Note 11 et Note 12)*	3 916	2 226
Dettes subordonnées *(Note 13)*	6 067	6 067
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG *(Note 14)*	42 901	88 751
dont Capital souscrit	*83 112*	*147 000*
dont Réserves	*19 769*	*51 117*
dont Report à nouveau	*-31 698*	*0*
dont Résultat de l'exercice	*-28 282*	*-109 366*
Total du passif	**481 335**	**610 175**

Hors Bilan (en K€)	**2021**	**2022**
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	**8 267**	**35 797**
. en faveur d'établissement de crédit	-	-
. en faveur de la clientèle	8 267	35 797
Engagements de garantie donnés	**18 964**	**17 289**
. d'ordre de la clientèle	18 964	17 289
. d'ordre d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	-	**-**
. d'établissement de crédit	-	-
. de la clientèle	-	-
Engagements de garantie reçus	**282 022**	**319 235**
. d'établissement de crédit	282 022	306 094
. de la clientèle		13 141

II. — Compte de résultat

Compte de résultat (en K€)	**2021**	**2022**
Intérêts et produits assimilés *(Note 15)*	10 149	10 269

Intérêts et charges assimilés *(Note 16)*	-3 274	-4 243
Produits sur opérations de Crédit-Bail et assimilés *(Note 17)*	27 136	27 854
Charges sur opérations de Crédit-Bail et assimilés *(Note 17)*	-26 864	-26 311
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable *(Note 18)*	55	57
Commissions (produits) *(Note 19)*	4 463	4 397
Commissions (charges) *(Note 19)*	-1 092	-1 236
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation *(Note 20)*	11	13
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire *(Note 21)*	352	991
Autres charges d'exploitation bancaire *(Note 21)*	-74	-290
Produit net bancaire	**10 861**	**11 501**
Charges générales d'exploitation *(Note 22)*	-36 023	-117 534
Charges de personnel	*-9 472*	*-12 129*
Autres charges administratives	*-26 552*	*-105 405*
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 027	-869
Résultat brut d'exploitation	**-26 189**	**-106 903**
Coût du risque *(Note 23)*	-2 093	-3 306
Résultat d'exploitation	**-28 282**	**-110 209**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés *(Note 24)*	0	843
Résultat courant avant impôts	**-28 282**	**-109 366**
Impôts sur les bénéfices *(Note 25)*	0	0
Résultat net	**-28 282**	**-109 366**

III. — Affectation du résultat

Constatant que le résultat de l'exercice 2022 se solde par une perte de 109 366 083,17 euros, l'Assemblée générale des actionnaires décide d'affecter l'intégralité du résultat déficitaire au compte « Report à Nouveau » pour un montant – 109 366 083,17 euros.
Ainsi, le compte « Report à Nouveau » sera établi à - 109 366 083,17 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, relatives à l'information sur les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents, nous vous rappelons qu'il n'a pas été effectué de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices écoulés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

IV. — Notes annexes

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
• Continuité de l'exploitation ;
• Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
• Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes individuels de Banque des Caraïbes ont été établis conformément aux dispositions du règlement N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non-inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

Changement de méthodes comptables

Pas de changement de méthodes comptables pour l'exercice 2022.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

• Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.

• Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

• Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
• Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
• Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

• Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).

• Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.

• Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client…). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable. Le fait déclencheur du passage en pertes des créances correspond à l'événement justifiant comptablement et fiscalement le passage en pertes. Le passage en pertes est la conséquence de la preuve de l'irrécouvrabilité de la créance. Il en résulte sur le plan comptable, sa constatation en perte et la sortie du bilan de la créance comptable. Cette sortie s'accompagne le cas échéant par la reprise de provision rattachée à la créance.

Garanties

Les garanties reçues d'établissements de crédit ou de la clientèle, notamment sous la forme de cautions font l'objet d'une revue trimestrielle sur les créances douteuses.
Sur les crédits à l'habitat bénéficiant d'une garantie d'établissement de crédit, un appel à caution est effectué au bout de 3 échéances impayées.
Les engagements bénéficiant d'une garantie hypothécaire, font l'objet d'une revue annuelle. Pour les créances possédant une garantie hypothécaire, la valorisation du bien immobilier est basée sur une valeur d'expertise.
Les créances saines font l'objet d'une valorisation tous les 3 ans. La fréquence de valorisation des créances douteuses est fixée en fonction de la valeur du capital restant dû :
• Valeur supérieure à 250 K€ : valorisation annuelle
• Entre 100 K€ et 250 K€ : valorisation tous les 2 ans
• Inférieure à 100 K€ : pas de valorisation

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2021 par une dotation de 378 K€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2022, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

Portefeuille Titres

Actions et autres titres à revenus variable
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.
Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/2022, la Banque des Caraïbes détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2,3 M€.

Participations et autres titres détenus à long terme
Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.
Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».
Au 31/12/2022, la Banque des Caraïbes détient des :
- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 M€
- Des certificats d'associations pour 0,1 M€
- Des certificats d'associés pour 0,5 M€

Pour mémoire les certificats d'associés sont des titres de capital remboursable sur autorisation du conseil de surveillance du FGDR en cas de variation de l'assiette des dépôts et de retrait d'agrément. Ils constituent un actif remboursable et rémunérés après autorisation du Conseil de surveillance.

Les certificats d'association ont été souscrits lors de l'adhésion au fonds. Il s'agit de titres de dettes remboursable en cas de variation de l'assiette des dépôts et de retrait volontaire d'agrément.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Le 15/07/2021, Promontoria MMB a procédé à une émission de titres de dettes subordonnées à hauteur de 100m€ de nominal. Cette émission a ensuite été transférée aux entités du groupe sous forme d'émission miroir, aux mêmes conditions (taux d'intérêt 5,25%, maturité 20 ans avec une call date option à 5 ans, coupon annuel le 15/10 de chaque année). La Banque des Caraïbes a souscrit à hauteur de 6 m€ et ne possède pas d'autres dettes subordonnées dans ses comptes au 31/12/2022.

Opérations de crédit-bail

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail, la société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan dans le poste « Crédit-bail et location avec option d'achat », pour leur coût d'acquisition.
Les biens détenus font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation des biens concernés (d'un à dix selon la nature du bien et la nature du contrat).
Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés
Le mode de paiement des échéances est à échoir.

Immobilisations temporairement non-louées

Le compte des immobilisations temporairement non-louées regroupe l'ensemble des matériels dont le contrat a été résilié ou est arrivé en fin de période de location. Ces immobilisations continuent d'être amorties comptablement et leur valeur nette comptable fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

Réserve latente

La différence entre le résultat comptable et le résultat financier issu de la comptabilité financière constitue la réserve latente ou marge financière.
Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

Immobilisations

La Banque des Caraïbes applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.
Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».
Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.
Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.
Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.
Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.
A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.
Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque des Caraïbes a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros œuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- Constructions	20 à 50 ans
- aménagements / installation	5 à 10 ans
- mobilier	5 à 10 ans
- matériel	3 à 5 ans
- véhicules	4 ans
- machines de bureau	5 ans
- logiciels	5 à 10 ans

Provisions

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les encours sensibles sont définis à dire d'expert et correspondent à des créances dans une situation économique dégradée mais ne nécessitant pas de déclassement en défaut.

La Banque des Caraïbes a constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement calculées à partir de sa meilleure estimation du risque de perte encouru. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Au 31 décembre 2022, la Banque des Caraïbes possède 1,1 M€ de provisions sur des créances non douteuses (sensibles).

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.
Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la Banque des Caraïbes procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 0,79 M€ au 31/12/2022. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

Produits et charges

1 – Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du

taux d'intérêt effectif.

2 – Produits et charges de commissions

Les rubriques de Produits et charges de commissions regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en Intérêts et produits assimilés et Intérêts et charges assimilés.
La Banque des Caraïbes enregistre en résultat les produits et charges de commissions pour un montant représentant la contrepartie du service fourni et intégralement enregistré en résultat quand la prestation est réalisée.

Frais de personnel et avantages au personnel

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application de la recommandation de l'ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée annuellement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Banque des Caraïbes, sous préconisation du Groupe MMB, a eu recours au Cabinet MERCER.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice

- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2022 s'élève à 0,795 M€.

Cout du risque

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

Comptabilisation impôts sur les bénéfices

La Banque des Caraïbes fait partie du groupe d'intégration fiscale de Promontoria MMB depuis le 01/01/2021.

Opérations sur les instruments financiers à terme

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la Banque des Caraïbes. A ce jour la Banque des Caraïbes n'a pas d'opérations sur les instruments financiers à terme.

Evénements marquants de la période

Lancement d'une nouvelle activité de crédit immobilier pour « non-résidents »

La Banque des Caraïbes a lancé le 1er juillet 2022 une nouvelle activité de crédit immobilier pour « non-résidents ». Cette activité consiste à vendre des prêts immobiliers à des Français vivant à l'étranger ainsi qu'à des personnes non françaises souhaitant acheter un bien en France.

Cette nouvelle activité s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe de développement de l'activité de banque de détail et de ciblage de clients dits « premium ». La Banque des Caraïbes s'appuie sur une équipe composée d'une quinzaine de personnes, recrutée et basée à Lille, avec une expertise très spécifique pour développer cette niche de manière rentable et pouvoir servir les clients haut de gamme.

Le lancement de cette activité s'accompagne du lancement de la marque « My Mortgage In France » et d'un espace en ligne dédié.

L'encours est de 10,3 M€ au 31 décembre 2022.

Augmentation de capital de la Banque des Caraïbes

Le prix de souscription des deux cent quatre-vingt-quatorze millions (294.000.000) actions ordinaires a été intégralement libéré en numéraire à la souscription, le 14 décembre 2022.
Conformément à l'article 3.1 du contrat de prêt d'actions entre Promontoria MMB et My Money Bank en date du 15 février 2021, My Money Bank s'est engagée, en cas d'augmentation de capital de la société Banque des Caraïbes, à transférer à Promontoria MMB, la propriété de tout droit d'attribution ou de souscription attaché à l'action prêtée par Promontoria MMB. Promontoria MMB est donc le seul actionnaire ayant souscrit à ladite augmentation de capital. Suite aux opérations susvisées, le capital social de la société Banque des Caraïbes a été porté de 83 111 595,69 euros à 147 000 000 euros à compter du 14 décembre 2022

Point sur la hausse des taux et l'environnement inflationniste

L'année 2022 a été marquée par les pressions inflationnistes en France, en Europe et dans le monde. Ce contexte a entraîné une réaction des banques centrales. La Banque Centrale Européenne « BCE » a notamment engagé une réduction de ses différents programmes d'achats d'actifs (APP ou « Asset Purchase Programme ») et a procédé à plusieurs hausses successives de ses taux directeurs depuis juillet 2022.

Cet environnement se matérialise sur les marchés financiers par une augmentation générale des taux, impactant le coût de refinancement des banques et leur rentabilité.

Dans le cadre de sa politique de gestion actif-passif « ALM - Asset and Liability Management » et de couverture des risques de taux, My Money Group a renforcé sa couverture afin de se protéger face à la volatilité des taux d'intérêts.

Sur le plan commercial, afin de faire face à la hausse importante de ses coûts de refinancement, My Money Group a décidé en septembre 2022 de limiter temporairement la distribution de nouveaux crédits pour préserver sa rentabilité. En effet, la capacité du Groupe à répercuter sur des clients l'augmentation de ses coûts de refinancement étant limitée par le taux d'usure applicable à la plupart de ses activités, l'octroi de nouveaux crédits ne pouvait plus satisfaire aux seuils de rentabilité du Groupe. Cette décision commerciale est temporaire et un retour à la normale progressif est prévu courant 2023 à mesure que les taux d'usure applicables seront de nouveau en phase avec les taux de marché.

My Money Group reste très prudent et suit de manière rapprochée l'évolution des taux et de l'inflation ainsi que leur impact sur l'économie et la situation financière de ses clients afin de préserver les marges commerciales et la rentabilité du Groupe

Implantations et conventions administratives

En application de l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons que la Banque des Caraïbes n'a pas d'implantation dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative ni dans d'autres Etats ou territoires étrangers. Les informations visées à l'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier sont reprises dans les notes annexes aux comptes consolidés de Promontoria MMB S.A.S.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société – effet du changement climatique et stratégie bas carbone

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par My Money Group pour les réduire sont décrites dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) établie par la société Promontoria MMB au titre de l'exercice 2022. Les informations contenues dans cette déclaration concernent l'ensemble des entités de My Money Group dont la Banque des Caraïbes fait partie.
À date, My Money Group n'a pas identifié d'exposition particulière aux risques environnementaux pouvant avoir un impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022.

Evénements postérieurs à la période

Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2023 a validé le transfert du siège social de la société vers l'adresse suivante :
103 rue de Grenelle à Paris (75 007).

Rupture conventionnelle collective

Des négociations engagées entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales de la Banque des Caraïbes en janvier, ont abouti le 20 avril 2023 à la signature d'un accord collectif portant Rupture Conventionnelle sur le périmètre Antilles-Guyane.

Projet d'acquisition

A la suite de la signature de l'accord transactionnel, avec la société HSBC Continental Europe (HBCE), du 25 novembre 2021, relatif à la reprise des activités de banque de particulier et de gestion de patrimoine en France (dite RBWM Distribution) incluant l'acquisition de 100% des titres de HSBC SFH, My Money Group et la banque des Caraïbes ont démarré un projet de migration et d'intégration.

Le projet progresse conformément au plan avec comme objectif la migration des opérations rachetées à HSBC vers une plateforme bancaire robuste et moderne avec des processus simplifiés, qui s'appuie sur l'infrastructure informatique d'Arkéa Banking Services (Groupe Crédit Mutuel Arkéa).
Conformément à la réglementation bancaire applicable, l'acquisition envisagée est soumise à l'obtention préalable d'autorisations réglementaires des régulateurs bancaires européen et français et dépendra de la réussite des différentes étapes de migration des données. Dès lors que ces conditions seront remplies, l'acquisition pourrait être réalisée.
Le 14 avril 2023 HSBC a annoncé, dans un communiqué réglementé pour la bourse d'Hong-Kong et relatif à ses comptes trimestriels à fin mars 2023, que la réalisation de l'opération était moins certaine en raison de l'augmentation inattendue des taux d'intérêts depuis l'accord signé en novembre 2021, de leur impact comptable estimé en juste valeur sur le bilan pro forma du groupe en date d'acquisition, et des conséquences qui en résultent sur le plan prudentiel, impliquant des besoins en capital accrus. HSBC a également indiqué que les parties demeuraient engagées à réaliser l'opération mais que des modifications à l'accord transactionnel devant être encore convenues, la réalisation de l'opération pourrait prendre du retard.

Banque des Caraïbes et My Money Group restent concentrés sur une migration prévue pour fin 2023. Dans ce contexte, My Money Group a des échanges continus avec les régulateurs et HBCE afin d'adapter la transaction en prenant en considération les impacts précités. À cet effet le groupe continue aussi à se faire accompagner par ses conseillers en termes de normes comptables, évaluation, fiscalité, juridique ...). La banque des Caraïbes, continue sa réorganisation afin d'accueillir le nouvel environnement CCF. Les travaux relatifs aux certifications dynamiques se poursuivent donc entre les équipes projets (Banque des Caraïbes / HBCE) et les autres acteurs comme Arkéa.

Toutefois, il existe une possibilité que l'opération soit décalée en 2024 et l'établissement se prépare à cette hypothèse.

My Money Group confirme donc sa volonté et son engagement pour finaliser l'opération et considère toujours cette transaction comme hautement probable même si elle venait à être retardée.

Et dans l'éventualité, peu probable, où cette opération ne pourrait pas être réalisée, My Money Group continuera à apporter à la Banque des Caraïbes le soutien nécessaire afin que cette dernière continue à respecter ses obligations en matière de solvabilité et liquidité et à être gérée de manière prudente conformément à la réglementation bancaire.

Informations sur le bilan

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

	2021	2022
Comptes ordinaires débiteurs	55 188	139 126
Créances rattachées	0	0
Total	**55 188**	**139 126**

Durée Résiduelle	2021	2022
0 - 3 mois	55 188	139 126
Total	**55 188**	**139 126**

Note 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

	2021	2022
Créances saines	**328 432**	**335 151**
Créances commerciales	151	438
Crédits de trésorerie	24 644	30 046
Crédits équipement	128 589	107 141
Crédits habitat	132 466	163 708
Autres crédits	18 062	13 838
Crédits restructurés	49	16

Comptes ordinaires débiteurs	22 527	18 376
Valeurs non imputées	1 018	498
Prêt clientèle financière	0	0
Créances rattachées	926	1 090
Créances douteuses	**19 399**	**28 256**
Dépréciations	**-11 997**	**-15 294**
Total	**335 835**	**348 113**

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

	2021	2022
Clientèle de Particuliers	117 186	133 307
Clientèle Commerciale et Professionnelle	218 649	214 806
Total	**335 835**	**348 113**

Note 3.2 - Echéances de Créances

Durée Résiduelle	2021	2022
0 - 3 mois	37 602	19 434
3 - 12 mois	39 217	37 824
1 à 5 ans	135 165	132 762
+ 5 ans	123 852	158 093
Total	**335 835**	**348 113**

Note 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

	31/12/2022					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont Dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	335 151	28 256	*9 999*	-15 294	-6 404	12 962
Total	**335 151**	**28 256**	**9 999**	**-15 294**	**-6 404**	**12 962**

	31/12/2021					
	Encours Sains	**Encours Douteux**	***dont Encours douteux compromis***	**Dépréciations Encours Douteux**	***dont dépréciations Encours Douteux Compromis***	**Encours douteux nets**
Encours sur la Clientèle	328 432	19 399	11 139	-11 997	-7 033	7 402
Total	**328 432**	**19 399**	**11 139**	**-11 997**	**-7 033**	**7 402**

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2022
Créances douteuses compromises et non compromises	10 985	7 170	-4 251	13 903
Actualisation de l'estimé récupérable	1 013	378	0	1 391
Total	**11 998**	**7 548**	**-4 251**	**15 294**

Note 5 - Crédit–bail

• Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Valeur brute	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Crédit-bail et opérations assimilées	101 591	30 210	25 022	106 779
Créances rattachées	4 691	71	2 341	2 421
Créances douteuses	544	73	15	601
Sous-total	**103 200**	**30 354**	**27 379**	**109 801**

Amortissements / dépréciations	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements	-51 350	-24 439	23 150	-52 639
Dépréciations	-518	-69	6	-581
Sous-total	**-51 868**	**-24 508**	**23 156**	**-53 219**
Valeur nette comptable	**51 332**	**5 847**	**4 207**	**56 582**

• Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

	2021	2022
Distribution	1 306	853
Automobile	3 039	2 498

Services	4 909	5 115
BTP	3 755	4 652
Immobilier	682	420
Commerce	1 628	1 334
Agro - Alimentaire	234	98
Tourisme /Hôtellerie dont loueurs de voitures	34 321	38 795
Divers	5 083	2 817
Total	**54 958**	**56 582**

Au 31/12/2022, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 5 739 k€ pour un encours financier de 58 820 k€. Il n'y a pas de provision pour réserve latente comptabilisée au cours de l'exercice.

Note 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

	Montant brut début 2022	Acquisition	Cessions	Reclassement	Montant brut fin 2022
Immobilisations incorporelles	**12 040**	**14 375**	**-1 004**	**336**	**25 747**
Fonds commercial	562	0	0	0	562
Immobilisation incorporelle informatique	7 478	37	-974	407	6 948
Immobilisations en cours	4 000	14 338	-30	-71	18 237
Immobilisations corporelles	**11 896**	**189**	**-3 595**	**-336**	**8 155**
Exploitation	*10 846*	*162*	*-2 886*	*29*	*8 152*
Terrains bâtis	86	0	-10	0	76
Constructions exploitation	1 810	0	-636	0	1 174
Matériels informatiques	1 297	12	-534	51	827
Matériels de transport	87	0	-63	0	25
Matériel de bureau & mobiliers	1 403	12	-826	0	589
Agencements & installations divers	3 330	31	-303	0	3 058
Agencements & installations constructions	2 717	107	-503	-23	2 299
Matériels divers	116	0	-12	0	104
Hors exploitation	*709*	*0*	*-709*	*0*	*0*
Mobiliers hors exploitation	53	0	-53	0	0
Agencement divers hors exploitation	106	0	-106	0	0
Constructions hors exploitation	551	0	-551	0	0
Immobilisations en cours	*340*	*27*	*0*	*-364*	*3*
Total	**23 936**	**14 565**	**-4 599**	**0**	**33 901**

	Amortissement début 2022	Dotations	Reprises	Amortissement fin 2022
Immobilisations incorporelles	**6 485**	**508**	**-937**	**6 056**
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	6 485	508	-937	6 056
Immobilisations corporelles	**9 535**	**361**	**-3 264**	**6 633**
Exploitation	*9 117*	*340*	*-2 824*	*6 633*
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	2 257	79	-502	1 835
Matériels informatiques	1 055	68	-532	591
Matériel de transport	87	0	-63	25
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 393	40	-837	596
Agencements & installations divers	2 908	115	-256	2 767
Agencements & installations constructions	1 417	37	-635	819
Hors exploitation	*418*	*21*	*440*	*0*
Mobiliers hors exploitation	39	2	-41	0
Agencement divers hors exploitation	85	4	-90	0
Constructions hors exploitation	294	15	-309	0
Total	**16 021**	**869**	**-4 200**	**12 690**

Note 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

	2021	2022
Autres actifs	**1 379**	**6 243**
Sièges et succursales	20	36
Dépôts de garantie versés	-	-
Débiteurs divers	1 324	6 148
Autres stocks et assimilés	35	59
Comptes de régularisation	**4 773**	**4 652**
Valeurs reçues à l'encaissement	395	687

Ajustements devises	0	0
Valeurs à rejeter	10	62
Charges constatées d'avance	27	14
Charges à répartir	3 496	2 919
Produits à recevoir	550	969
Autres comptes de régularisation	296	0
Total	**6 153**	**10 895**

Note 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/2022						31/12/2021
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Comptes et emprunts							
- à vue	5 432	**0**	**0**		24	5 456	3 469
- à terme (*)	30 000	0	200 079	0	1 763	231 842	151 636
Total	**35 432**	**0**	**200 079**	**0**	**1 787**	**237 298**	**155 105**

(*) La Banque des Caraïbes bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de MMB pour un encours de 230 M€ au 31/12/2022.

Note 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2022						31/12/2021
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	**172 492**				**1**	**172 493**	**179 664**
Comptes d'épargne à régime spécial *(*)*	**39 274**	**0**	**0**	**0**	**500**	**39 774**	**46 656**
- à vue	*37 557*				*443*	*38 000*	*44 530*
- à terme	*1 717*	*0*	*0*	*0*	*57*	*1 774*	*2 125*
Autres dettes envers la clientèle	**34 387**	**1 153**	**2 433**	**838**	**267**	**39 076**	**27 415**
- à vue	*13 503*					*13 503*	*2 961*
- à terme (Compte à Terme)	*20 884*	*1 153*	*2 433*	*838*	*267*	*25 574*	*24 453*
Total	**246 153**	**1 153**	**2 433**	**838**	**768**	**251 343**	**253 735**

(*) Au 31/12/2022, en application du règlement n°2020-10 de l'ANC, le montant de l'encours centralisé à la Caisse des Dépôts et Consignations a été reclassé dans le poste « Comptes d'épargne à régime spécial.

Note 10 - Comptes de régularisation et Autres Passifs et (en K€)

	2021	2022
Autres passifs	**5 526**	**205**
Sièges et succursales	0	0
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	5 526	205
Comptes de régularisation	**14 086**	**24 284**
Produits constatés d'avance	1 037	1 129
Charges à payer	13 049	23 089
Autres comptes de régularisation	0	55
Comptes d'ajustement	0	8
Total	**19 612**	**24 489**

Le montant des dettes fournisseurs s'élèvent à 307,9 K€ au 31/12/22.

Note 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2021	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2022
Provisions sur risques clients	**2 661**	**1 163**	**-330**	**-2 101**	**1 393**
dont Engagements par signature	340	16	-330	0	26
dont Litiges clients	698	0	0	-478	220
dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)	1 623	1 147	0	-1 623	1 147
Engagements sociaux	**964**	**5**	**0**	**-175**	**795**
dont Indemnités de Fin de carrière	785	0	0	-175	610
dont Médailles	180	5	0	0	185
dont Indemnités de Pré-retraites	0	0	0	0	0
Epargne Logement	**74**	**0**	**0**	**-25**	**49**
Autres provisions	**216**	**0**	**0**	**-226**	**-10**
Total	**3 916**	**1 168**	**-330**	**-2 528**	**2 226**

Note 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2021	2022
Encours des prêts	11	5
Total	**11**	**5**

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2021	2022
Plan d'épargne logement (PEL)	**7 707**	**7 455**
ancienneté de moins de 4 ans	1 279	1 474
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 403	2 708
ancienneté de plus de 10 ans	3 026	3 273
Comptes épargne logement (CEL)	**1 230**	**1 284**
Total	**8 938**	**8 738**

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (en K€)	2021	Dotations	Reprises	2022
Plan d'épargne logement (PEL)	**70**	**31**	**56**	**45**
ancienneté de moins de 4 ans	0	0	0	0
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	14	15	0	29
ancienneté de plus de 10 ans	56	0	56	0
Provision sur prêt émis	0	17	0	17
Comptes épargne logement (CEL)	**4**	**0**	**0**	**4**
Total	**74**	**31**	**56**	**49**

Note 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées	2021	2022
Dettes subordonnées à terme	6 000	6 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dettes rattachées	67	67
Total	**6 067**	**6 067**

La BDC a souscrit auprès de Promontoria MMB un emprunt à durée déterminé de 6 M€ au 15/07/2021.

Note 14 - Capitaux Propres

- **Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2021	**83 112**	**18 801**	**967,9877**	**-22 197**	**0**	**-9 500,82**	**71 183**
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-28 282	-28 282
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-9 501		9 501	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice - 2021	**83 112**	**18 801**	**968**	**-31 698**	**0**	**-28 282**	**42 901**

	Capital	Primes	Réserves	Réserves indisponibles	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2022	**83 112**	**18 801**	**968**	**0**	**-31 698**	**0**	**-28 282**	**42 901**
Résultat de l'exercice (avant affectation)							-109 366	-109 366
Affectation du résultat de l'exercice précédent					-28 282		28 282	0
Réserves et Prime d'émission								0
Réduction de capital	-83 112	-18 801	-968	42 901	59 980			0
Augmentation de capital	147 000		8 216					155 216
Position à la clôture de l'exercice - 2022	**147 000**	**0**	**8 216**	**42 901**	**0**	**0**	**-109 366**	**88 751**

- **Note 14.2 - Composition du capital**

Capital souscrit	2021	2022

	Nombre	Nominal (€)	Nombre	Nominal (€)
Actions ordinaires	202 711 209	0,41	294 000 000	0,50
Total	**202 711 209**	**0,41**	**294 000 000**	**0,50**

Promontoria MMB détient en propre 99,99 % et par le biais de My Money Bank 0,01 % du capital de la Banque des Caraïbes et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de Banque des Caraïbes.

• **Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat**

	2022 avant AG de clôture	Projet d'affectation	2022 après AG de clôture
Capital social	147 000		147 000
Primes et réserves	51 117		51 117
Report à Nouveau	0	-109 366	-109 366
Résultat de l'exercice	-109 366	109 366	0
Total Fonds propres	**88 751**	**0**	**88 751**

Informations sur le compte de résultat

Note 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

	2021	2022
Opérations avec établissement de crédit	**54**	**68**
Opérations avec la clientèle :	**10 095**	**10 200**
Créances commerciales	3	3
Crédit de trésorerie	874	1 073
Crédit d'équipement	4 169	3 707
Crédit à l'habitat	2 871	3 013
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	232	222
Comptes ordinaires débiteurs	747	952
Autres	1 009	1 132
Engagement hors bilan	190	99
Obligations et autres titres à revenus fixes	**0**	**0**
Opérations de couverture	**0**	**0**
Total	**10 149**	**10 269**

Note 16 - Intérêts et charges assimilés (en K€)

	2021	2022
Opérations sur établissements de crédits	**1 842**	**1 953**
Opérations sur dettes subordonnées	**146**	**316**
Opérations clientèle	**726**	**1 416**
Comptes ordinaires créditeurs	13	44
Livrets ordinaires	52	153
Livrets Jeunes	0	1
Livret Développement Durable	44	128
CEL	5	11
PEL	165	213
PEP	51	60
Comptes à terme	58	121
Bons de caisse	0	0
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	309	386
Engagement hors bilan	29	300
Autres	**560**	**558**
Total	**3 274**	**4 243**

Note 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

	2021	2022
Produits sur opérations de crédit-bail	**27 136**	**27 854**
Opérations de crédit-bail	22 826	23 965
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	4 197	3 708
Autres produits	114	181
Charges sur opérations de crédit-bail	**-26 864**	**-26 311**
Dotations aux amortissements	-23 882	-24 439
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	-2 982	-1 872

Autres charges	0	0
Total	**272**	**1 543**

Note 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

	2021	2022
Dividendes sur titres de placement	55	57
Dividendes et produits assimilés	-	-
Total	**0**	**57**

Note 19 - Commissions (en K€)

	2021			2022		
	Charges	**Produits**	**Nets**	**Charges**	**Produits**	**Nets**
Opérations de trésorerie et interbancaires	-451		-451	-489		-489
Opérations avec la clientèle		2 301	2 301		2 274	2 274
Opérations sur titres		28	28		5	5
Prestations sur services financiers	-641	2 134	1 493	-747	2 119	1 372
Total	**-1 092**	**4 463**	**3 371**	**-1 236**	**4 397**	**3 161**

Note 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

	2021	2022
Opérations de change	11	13
Total	**11**	**13**

Note 21 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire (en K€)

	2021	2022
Autres produits d'exploitation bancaire	**352**	**991**
Produits accessoires	319	386
Produits liés à l'assurance	33	30
Reprises de provisions	0	575
Transfert de charges	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	**-74**	**-290**
Autres charges d'exploitation bancaire (Divers)	-93	-286
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts & Résolution	19	-3
Dotation aux provisions	0	0
Total	**278**	**701**

Note 22 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

- **Note 22.1 - Charges de personnel (en K€)**

	2021	2022
Salaires - Traitements	6 612	8 652
dont Refacturation charges de personnel	0	*0*
Charges de retraite	457	706
Autres Charges sociales	2 309	3 092
Impôts Taxes et versements	400	-1
Intéressement des salariés	1	0
Dotations / Reprises sur engagements sociaux	-308	-170
Autres dotations/reprises nettes de provision	-	-150
Total	**9 472**	**12 129**

- **Note 22.2 - Autres charges administratives (en K€)**

	2021	2022
Informatique	4 173	7 595
Imprimés Papeterie	50	24
Frais postaux et Télécommunications	358	403
Honoraires (*)	718	1 549
Transports et déplacements	270	330
Impôts et Taxes	182	270
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs (**)	20 802	95 234
dont Loyers et charges locatives	673	777
dont Entretien et autres charges sur immeubles	341	46

Total	**26 552**	**105 405**

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 201 K€ en 2021 et à 157 K€ en 2022. Il n'y a pas eu d'honoraires complémentaires relatifs aux SACC (Services Autres que le Commissariat aux Comptes) en 2021 et en 2022.
(**) L'augmentation du poste « Autres services extérieurs et autres frais administratifs » s'explique principalement par des charges (88 M€) liées au projet de reprise de l'activité « retail » d'HBCE.

Note 23 - Coût du Risque (en K€)

	2021	2022
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-4 787	-7 231
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	3 660	3 910
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-107	-837
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-44	-9
Récupérations sur créances amorties	1	67
Dotations/ reprises nettes de provisions	-816	794
Total	**-2 093**	**-3 306**

Note 24 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

	2021	2022
Immobilisations incorporelles et corporelles	**0**	**843**
Moins-value sur cession d'immobilisations	-	-125
Plus-value sur cession d'immobilisations	0	968
Total	**0**	**843**

Note 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

	2021	2022
Sur résultat courant	0	0
Total	**0**	**0**

Du fait de son résultat fiscal déficitaire au 31 décembre 2022, la BDC n'a pas comptabilisé d'impôt sur les bénéfices en 2022. A noter que la Banque des Caraïbes fait partie du groupe fiscal de MMG.

Informations Diverses

Note 26 - Informations Diverses

- **Note 26.1 - Effectifs rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :**

	2021	2022
Effectif total	108	129
Dont Techniciens	59	63
Dont Cadres	45	66

Dont :

	2021	2022
Préretraités	0	1
Apprentis	4	2

- **Note 26.2 : Réseau commercial**

Agences : 6

- **Note 26.3 : Nombre de comptes à la clientèle**

	2021	2022
Comptes à vue	15 605	15 679
Comptes d'épargne à Régime Spécial	15 346	14 891

V. — Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'attention de l'assemblée générale de la Banque des Caraïbes S.A.,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque des Caraïbes S.A. (« BdC ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit du Groupe Promontoria MMB.

Fondement de l'opinion
Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation, au titre du risque de crédit, des dépréciations des créances clients
Risque identifié :
Banque des Caraïbes S.A. comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités pour un montant total de 15,9 millions d'euros à l'actif comme indiqué dans les notes 4 et 5 de l'annexe aux comptes annuels.
La direction comptabilise à l'actif des dépréciations estimées sur base individuelle. L'estimation de la dépréciation requiert de la part de la direction des jugements et des hypothèses.
Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces postes dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.
Procédures d'audit mises en oeuvre :
Nous nous sommes concentrés sur les dossiers de crédit significatifs au regard de notre jugement professionnel en date de clôture.
Nos travaux ont consisté principalement à :
• prendre connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne relatif à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des dépréciations ;
• réaliser des procédures d'audit substantives sur la base de sondage qui ont consisté à :
- s'assurer de la correcte réconciliation des encours de crédit entre les données comptables et les données de gestion ;
- tester la qualité des données de crédit : taux d'intérêt, date de maturité du crédit, montant de l'encours de crédit ;
- tester la qualité des données de crédit-bail : montant du loyer, date de maturité du crédit-bail, montant de l'encours de crédit-bail ;
• tester au 31 décembre 2022 sur une sélection de dossiers de crédit les plus significatifs les principaux critères appliqués pour la classification des encours douteux, ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles afférentes.
Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations quantitatives et qualitatives mentionnées dans les annexes des comptes annuels.

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous :
La sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise
Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations
Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires
Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque des Caraïbes S.A. par l'Assemblée Générale du 4 juin 2020 pour le cabinet KPMG S.A. et du 31 mai 2021 pour le cabinet RSM Paris.
Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG S.A. était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 2ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Objectif et démarche d'audit
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit Groupe Promontoria MMB
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit du groupe Promontoria MMB figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit du groupe Promontoria MMB la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris, le 12 mai 2023
KPMG S.A.
Nicolas Bourhis
Associé

Karine Jean-Baptiste
Associée

Paris, le 12 mai 2023
RSM Paris
Sébastien Martineau
Associé

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.